



# AVIS PUBLIC

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ** par le secrétaire-trésorier et directeur général de la susdite municipalité :


**QUE** lors de la séance du 8 août 2023, à 20 h, au 57, rue Laroche, Lanoraie, le conseil municipal devra statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ : **47, rue Honoré-Beaugrand.**

NATURE ET EFFETS : Permettre l'implantation d'un gazebo à une distance de 3.58 m. de la ligne latérale sur rue, alors que l'article 3.3.2.1.1.1 du règlement de zonage n° 269-90, stipule que le bâtiment accessoire doit respecter la marge latérale du bâtiment, soit de 6 m. pour les lots d'angle.

Toute personne peut transmettre des commentaires écrits par courriel au [direction@lanoraie.ca](mailto:direction@lanoraie.ca) pour une période de 15 jours suivants l'avis public.

DONNÉ à Lanoraie ce 21 juillet 2023.

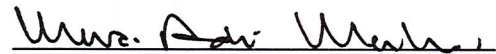
  
\_\_\_\_\_  
Marc-André Maheu  
directeur général et greffier-trésorier

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

---

Je soussigné, Marc-André Maheu, directeur général et greffier-trésorier, exerçant mes fonctions à Lanoraie, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie le 21 juillet 2023 entre 8 h et 12 h aux endroits suivants : église, hôtel de ville.

En foi de quoi je donne ce certificat, le 21 juillet 2023



Marc-André Maheu

directeur général et greffier-trésorier